

Compte rendu de la séance du mardi 22 octobre 2019

Création d'emploi

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un poste d'adjoint technique afin de pérenniser l'emploi d'un agent en contrat à durée déterminée à l'école publique Jean LAFON

Modification du régime indemnitaire des agents

Le montant maximum individuel annuel relatif au régime indemnitaire mise en place en 2018 dans la collectivité a été modifié. Il passera à compter du 1^{er} janvier 2020 de 922.40€ pour les adjoints administratifs à 1800 € maximum par an et de 600 € pour les adjoints techniques à 1500 € maximum par an. Un arrêté individuel par agent fixera ensuite le montant de l'indemnité annuelle qui lui sera octroyé.

Admission en non valeur de diverses créances

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de statuer sur l'admission en non valeur d'une somme de 6 259.71 € sur le budget de la commune correspondant à des repas de cantines, des frais de garderies, des loyers qui ne peuvent être recouverts depuis 2016.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve l'admission en non valeur de cette somme de 6 259.71 €

Il convient de statuer sur l'admission en non valeur d'une somme de 581.57 € correspondant à des redevances assainissement qui ne peuvent être recouvrées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve l'admission en non valeur de cette somme de 581.57 €

Vote de crédits supplémentaires - DM N°1 Budget commune La Fouillade 2019

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

En Fonctionnement :

Compte 022	Dépenses imprévues	- 3 100.00 en dépenses
Compte 6541	Créances admises en non-valeur	+ 1 500.00 en dépenses
Compte 6616	Intérêts bancaires	+ 1 500.00 en dépenses
Compte 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 100.00 en dépenses

En Investissement (opérations d'ordre) :

Compte 2128 (041)	Autres agencements et aménagements	+ 10 728.00 en dépenses
Compte 2031 (041)	Frais d'études	+ 10 728.00 en recettes

Le Conseil Municipal valide cette décision modificative.

Approbation du rapport de la CLECT de Ouest Aveyron Communauté du 18/09/2019

Le Conseil Municipal a approuvé le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes « Ouest Aveyron Communauté » du 18 septembre 2019 relatif au transfert de la Bibliothèque/Médiathèque de La Fouillade à la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2019.

Rétrocession d'une concession funéraire au cimetière d'Arcanhac

Une concession acquise en 2018 de 3 m2 vide de toute sépulture est rétrocédée à la commune pour un montant de 29€.

Motion de soutien à l'hôpital de Villefranche de Rouergue

Le conseil a adopté une motion de soutien à l'hôpital de Villefranche de Rouergue dont l'offre de santé est remise en cause pour des raisons budgétaires et qui cacheraient des décisions stratégiques défavorables à notre territoire.

Le conseil municipal affirme son total soutien au maintien de l'excellence et au développement des services proposés par l'hôpital de Villefranche de Rouergue.